

RAPPEL : VIDANGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DU 01/09 AU 30/09

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que la **vidange du réseau de chauffage** sera réalisée du **1er au 30 septembre**.

Cette période permet aux copropriétaires de réaliser des travaux sur leur installation privative de chauffage.

Après le 30 septembre, une nouvelle vidange du réseau ne pourra pas être organisée avant la prochaine période prévue à cet effet.

Nous vous remercions d'en tenir compte.

Le Syndic

18/08/26